

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 mai 2017

L'An Deux Mil Dix-sept, le jeudi 11 mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Yveline LEPESQUEUR et Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absent : M. Christophe CHATELAIN.

Mme Sophie GALPIN a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19:39.

Approbation du procès-verbal du 06 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du jeudi 06 avril 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Assainissement – Décision Modificative n°01.

Vu le Budget Primitif adopté le 06 avril 2017, considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°01 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section d'investissement – Dépenses			
Chapitre	Article	Objet	Montant
020	020	Dépenses imprévues	- 2 566.00
23	2313	Constructions	2 566.00
Total			0.00

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle AB n°169p, rue du Mans.

Parcelles AB n°169p rue du Mans : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption.

Demande d'achat d'une parcelle du domaine communal par un administré.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section ZW n°69, d'une superficie de 415 m². Elle expose qu'un habitant de la commune, M. Emmanuel EON, propose d'acheter ce terrain qui est contiguë d'une parcelle lui appartenant.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant que la parcelle de terrain dont il s'agit n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, qu'elle a néanmoins une valeur de convenance pour certains propriétaires et que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe de la cession et autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain.

Projet de reprise des « Trois Colombes ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Anthony LETAY a mis en vente le fonds de commerce et la maison où se situe son restaurant « Les Trois Colombes ». Elle annonce qu'une personne est très intéressée pour acheter ce bien et développer une activité de commerce de proximité multi-services sans faire concurrence à M. LETAY qui ouvre un nouvel établissement au PAID.

Afin de maintenir l'activité bar, il est nécessaire que la mairie donne son accord pour la création d'une deuxième licence IV sur la commune.

Dans la mesure où ce nouveau commerce ne fera pas de concurrence à M. LETAY, le Conseil Municipal donne son accord.

Information relative à l'installation d'un relais Free Mobile.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un dossier d'information concernant l'implantation d'une antenne relais sur un pylône existant sur un terrain appartenant à Cofiroute. Elle précise que cette installation n'est pas soumise à autorisation d'urbanisme.

Les élus s'interrogent sur les conséquences possibles liées à la présence de cette nouvelle antenne, sur les recours dont ils disposent, etc.

Après discussion, ils décident de consulter l'AMF pour avoir des conseils et de plus amples informations. D'autre part, ils solliciteront L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), pour savoir si l'opérateur a obtenu l'accord COMSIS et le cas échéant, obtenir une copie du dossier.

Commission travaux – Choix des devis pour les projets 2017.

La commission travaux s'est réunie le 05 mai 2017 afin d'étudier les offres reçues pour quatre projets programmés en 2017.

Madame le Maire rappelle tout d'abord au Conseil Municipal que les moteurs permettant la mise en volée des cloches de l'Église sont hors service. Elle présente l'offre retenue par la commission travaux pour l'installation de 2 appareils de mise en volée de type linéaire et la souscription d'un contrat de maintenance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et décide de retenir l'offre de la SAS GOUGEON, d'un montant de 6 273,60 € (six mille deux cent soixante-treize euros et soixante cents) T.T.C. Il approuve d'autre part la souscription d'un contrat d'entretien, pour un montant annuel de 163,00 € (cent soixante-trois euros) H.T. et autorise Madame le Maire à signer le devis et le contrat (pour une durée maximale de six ans) et à faire procéder aux travaux. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 en section de fonctionnement (comptes 615221 et 6156).

Madame le Maire présente ensuite l'offre retenue par la commission pour la fourniture et la pose de stores de protection solaire au restaurant scolaire et à la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le choix de la commission de retenir l'offre de la SAS LINCONYL, d'un montant de 8 333,21 € (huit mille trois cent trente-trois euros et vingt-et-un cents) T.T.C., pour l'installation de stores de protection solaire au restaurant scolaire et à la garderie,
- autorise Madame le Maire à signer le devis et à faire procéder aux travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 en section d'investissement (comptes 2313).

L'offre suivante concerne la fourniture de trois tables d'extérieur, dont une accessible PMR, pour l'aire de jeux publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission de retenir l'offre de la SAS CREACOM (NEVADIS-LEADER COLLECTIVITE), d'un montant de 1 065,82 € (mille soixante-cinq euros et quatre-vingt-deux cents) T.T.C., et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 en section d'investissement (comptes 2188).

Le quatrième dossier concerne la fourniture et l'installation d'un lave-vaisselle à capot et d'une table d'entrée avec douchette au restaurant scolaire.

La discussion et la délibération ont lieu hors de la présence de M. André MAUFAY.

Madame le Maire et M. DROUIN rappellent que le choix du matériel est en grande partie lié aux contraintes imposées par les normes d'hygiène devant être respectées en restauration collective et présentent les offres reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de la SARL Romain MAUFAY, d'un montant de 9 590,95 € (neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-quinze cents) T.T.C.,
- autorise Madame le Maire à signer le devis et à faire procéder aux travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 en section d'investissement (comptes 2188).

M. André MAUFAY rejoint la séance.

Le dernier projet concerne l'installation de toilettes sèches à l'aire de jeux. Après discussion, les élus décident de poursuivre les recherches et d'étudier les différents systèmes, la gestion sur le long terme, etc.

Questions diverses.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des ordinateurs portables de l'école est accidentellement tombé et que l'écran est cassé. Cet ordinateur ayant été acheté par l'APE Ribambelle et Confettis, l'assurance de la commune ne couvre pas les dommages.

Les élus sont d'accord avec l'assurance et considèrent que la mairie n'a pas à intervenir : l'école doit se tourner vers l'assurance de l'association ou vers celle de la personne qui a fait tomber l'ordinateur (responsabilité civile). Elle peut aussi contacter M. Pascal DENIS, de Maresché, qui a une entreprise d'informatique, afin de lui demander un devis pour la réparation.

Il est également rappelé que l'achat de matériel informatique est désormais la compétence du SIVOS Saint-Marceau Maresché.

- M. Laurent MAUDET fait un compte-rendu de la réunion de la commission voirie de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM). Parmi divers points, il explique que des décisions vont devoir être prises très rapidement, en particulier concernant la prise ou non de la compétence gestion des voiries en agglomération par la CCHSAM, le mode d'entretien des routes (enrobé ou enduit), etc. Il insiste particulièrement sur le fait que ces décisions ne seront pas sans conséquences et que le Conseil Municipal devra se prononcer dans un délai très court.

- Les élus établissent le planning des permanences pour les prochaines élections qui auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

- Dates des prochains événements sur la commune :

- 11 juin 2017 : Gala de Familles Rurales Maresché,
- 18 juin 2017 : Fête de l'École à Maresché,

- Une benne à encombrants sera sur mis à disposition sur la commune du 18 au 22 mai 2017.

- La réunion pour présenter le projet d'aménagement urbain de la rue de l'Église aux riverains est fixée au mardi 27 juin 2017, à 20h00, à l'ancienne cantine.

- Madame le Maire rappelle que la commission communication doit préparer la parution du prochain « Trait d'Union » qui sera distribué au mois de juin.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 20 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h44.